

Groupe AXA

Les Brèves du **SY.N.P.A.-F.O.**

SYNDICAT NATIONAL DES PRODUCTEURS D'ASSURANCES ET DE CAPITALISATION C.G.T. - FORCE OUVRIÈRE

Face aux enjeux auxquels nous sommes confrontés : Une Conférence de Défense de la Profession de Producteur Salarié à la rentrée !

Qu'il s'agisse d'effectifs, de rémunérations ou de conditions de travail, tous les indicateurs sont désormais dans le rouge !

Les orientations prises par les entreprises laissent craindre les pires augures. En effet, les choix stratégiques de développement commercial des entreprises d'assurances ne seront pas sans conséquences sur la configuration des réseaux commerciaux tels que nous les connaissons.

Il ne se passe pas une journée sans que nous constations une aggravation de la situation et l'imminence du danger. **Il serait pour le moins suicidaire de rester sans réaction.**

C'est pourquoi, le SYNPA-FO, appelle tous les salariés, syndiqués quelle que soit leur organisation, ou non syndiqués, à une conférence de défense des réseaux commerciaux. Ouverte à toutes et à tous, cette conférence se doit d'être un lieu de convergence, mais surtout un point d'appui pour endiguer cette lame de fond.

Tous les salariés, quelle que soit l'entreprise, sont confrontés à cette onde de choc. L'ensemble de nos dernières communications syndicales n'a cessé d'ailleurs de tirer la sonnette d'alarme.

Il est donc impératif, que nous débattions rapidement de la situation, afin de déterminer ensemble les moyens les plus adaptés qui nous permettront de mettre un terme à cette menace de plus en plus palpable.

C'est la raison pour laquelle, et ce, dans les premières semaines de la rentrée, que le Syndicat National des Producteurs d'Assurances a pris l'initiative d'organiser cette **Conférence de Défense de la Profession, qui se veut aussi, et surtout une conférence de défense des réseaux commerciaux.** (Celle-ci aura lieu à Paris à une date qui reste à définir)

Parce que nous en avons assez de cette pression suffocante, assez de ces conditions de travail altérées, assez d'être malmenés, assez d'être méprisés, assez de devoir jongler chaque fin de mois, assez de se serrer la ceinture toujours un cran plus loin, qu'il devient urgent de faire front ensemble.

C'est notre détermination, notre mobilisation et surtout notre volonté commune qui nous permettront de faire aboutir nos revendications légitimes.

PRÉPARONS NOUS, DÈS MAINTENANT !

SOMMAIRE BRÈVES N 06 ~ 05

Sommaire	1
Face aux enjeux... Une Conférence de Défense...	1
Un bilan anti-social	2&3
Comment préparer ses vacances ?	3
Pour détruire le Code du Travail...	4
Encart du trésorier	4

Un bilan anti-social

Institué par une loi du 12 juillet 1977, le bilan social récapitule chaque année, en un document unique, les principales données chiffrées permettant, notamment, d'apprécier la situation de l'entreprise dans le domaine social.

Certes, il s'agit de chiffres communiqués par la direction et donc invérifiables. C'est pour cette raison d'ailleurs que quelques fois, des incohérences apparaissent lors de recoupements avec d'autres sources d'informations.

La loi encadre d'une manière précise la procédure de consultation des Comités d'Établissement (CE) et du Comité Central d'Entreprise (CCE). Elle prévoit également les modalités de communication des documents et la liste des

informations intitulées rubriques et indicateurs à communiquer aux instances. Or, la direction (les salariés en charge du bilan social ne sont nullement responsables de cette situation) n'applique pas l'ensemble de ces dispositions. Les délais de communication des documents ne sont pas toujours respectés. Le bilan social est incomplet notamment en ce qui concerne l'état des « avantages sociaux », etc. Nous reviendrons sur ces questions de fonctionnement des instances dès la rentrée.

L'étude du bilan social 2004 figurait donc à l'ordre du jour des CCE des 8 juin et 5 juillet 2005. Lors de ces deux réunions notre organisation est fortement intervenue à travers questions et analyses.

Les chiffres :

Tous sont issus des documents communiqués par la direction. Nous n'étudierons que deux catégories de chiffres. Ceux de l'emploi et des salaires. Nous tenons à la disposition des salariés qui le souhaite l'ensemble du bilan social.

L'emploi

Personnel en activité au 31 décembre de chaque année

CDI en activité	2002	2003	2004	2004-2002	2004/2002
Non Cadres administratifs	6689	6172	5900	-789	-11,80 %
Cadres administratifs	5080	4700	4724	-356	-7,01 %
Total Personnel Administratif (PA)	11769	10872	10624	-1145	-9,73 %

Échelons de Base (EB)	2111	2066	1903	-208	-9,85 %
Échelons Intermédiaires (EI)	1273	1236	1251	-22	-1,73 %
Inspecteurs	1135	1181	1146	11	0,97 %
Total Personnel Commercial (PES)	4519	4483	4300	-219	-4,85 %

CDD	2002	2003	2004	2004-2002	2004/2002
Non Cadres administratifs	281	159	91	-190	-67,62 %
Cadres administratifs	54	53	32	-22	-40,74 %
Total Personnel Administratif (PA)	335	212	123	-212	-63,28 %

⇒ Nous constatons qu'en trois ans les effectifs CDI en activité et CDD ont été réduits de près de 9,5 (PA et PES). Que les CDI du personnel administratif ont été réduits de 9,73 %.

⇒ Cette réduction d'effectifs, avec l'absence d'une réelle politique d'embauche, débouche sur le fait pour les PA non cadres que les salariés ayant plus de 30 ans d'ancienneté représentent en 2004 : 47,38 % des effectifs contre 30 % en 2002. Pour les cadres PA nous

passons de 20 % en 2002 à 27 % en 2004.

Axa France supprime donc d'année en année un nombre conséquent d'emplois (administratifs et commerciaux) et ce malgré les pseudo compromis consenties par certains syndicats. Non seulement l'emploi n'est pas préservé mais les dispositions en vigueur ont pour objet de répartir la charge de travail sur les salariés restants.

À ces chiffres il y a lieu de comparer ceux ci-dessous :

Montant des versements effectués à des entreprises extérieures pour la mise à disposition de personnel :

Année	Travail temporaire	Autres entreprises	total
2003	269 881 €	57 863 933 €	58 133 814 €
2004	1 489 993 €	70 647 166 €	72 137 159 €
Évolution	452 %	22 %	24 %

Sur la base du salaire moyen d'un non cadre administratif salaire indirect inclut (indûment appelé charges sociales patronales) cela représente un effectif de :

- ♦ **1400 salariés pour 2003,**
- ♦ **1700 salariés pour 2004.**

Ces chiffres démontrent que la direction peut et doit embaucher. Au lieu de cela elle réduit les effectifs à travers externalisation, sous-traitance et délocalisation.

D'après la loi, les salariés handicapés doivent représenter 6 % de l'effectif total soit, pour Axa France, 1 042

personnes. L'effectif 2004 de salariés handicapés n'est que de 492 soit moins de 50 % que les dispositions minimum prévues par le Code du Travail. Tout cela dans une entreprise socialement responsable et qui souhaite être l'employeur de référence.

Les salaires

	2002	2003	2004	2004-2002	2004/2002	Moyenne par an
NC PA	26 576 €	27 611 €	28 163 €	1 587 €	5,97 %	1,99 %
C PA	49 121 €	51 601 €	52 280 €	3 159 €	6,43 %	2,14 %
EB	26 660 €	23 770 €	22 885 €	-3 775 €	-14,16 %	-4,72 %
EI	35 690 €	37 126 €	37 000 €	1 310 €	3,67 %	1,22 %
Inspecteur	65 873 €	65 440 €	67 715 €	1 842 €	2,80 %	0,93 %

Ne pas oublier que ces chiffres intègrent les primes d'expérience ou d'ancienneté.

La perte du pouvoir d'achat est patente.

Du fait de la réduction des effectifs en comparaison avec l'année 2002, la direction a économisé (2003+2004) environ 80 millions d'euros de masse salariale (salaire direct + salaire indirect).

Quant à l'intéressement il représente pour Axa France 0,36 mensualité (salaire direct annuel : 12). Si nous ajoutons la participation c'est 0,8 mensualité. Nous sommes très loin de la mensualité et demie annoncée par Monsieur de Castries pour le seul intéressement.

À l'évidence, comme nous l'avons déjà déclaré, l'emploi et les salaires resteront à la rentrée les problèmes centraux auxquels seront confrontés les salariés.

Nous y serons d'autant plus confrontés, que la direction du Groupe Axa entend poursuivre sa réduction des coûts, notamment à travers externalisation et délocalisation. C'est en tout cas ce qu'indique un document du Groupe daté du 29 juin 2005 (date de la fusion/absorption de Finaxa et Axa) qui, à la rubrique « priorités 2005 - Frais Généraux » précise : « (...) Saisir davantage les nouvelles occasions d'externalisations ».

C'est ce que confirme le journal l'Argus des Assurances du 8 juillet 2005 lorsqu'il écrit : *Sans faire l'apologie des délocalisations, Henri de Castries a toutefois déclaré que l'Inde, la Chine et l'Europe de l'Est « offrent une éducation et une technologie moins chères » et que « des segments entiers de la chaîne de valeur peuvent être déplacés sans risques sur la qualité »...*

Pour nos emplois, pour nos salaires la mobilisation s'impose... dès la rentrée !

Comment préparer ses vacances ?

Monsieur Henri de Castries nous fournit la solution.

Nous publions, ci-contre, une information donnée par le site Internet de Boursorama en date du 8 juillet 2005.

Ainsi en quelques minutes, prises en dehors de son temps de travail très certainement, Monsieur Henri de Castries a réalisé une plus value représentant un peu plus de 33 ans du salaire moyen d'un salarié d'Axa en France (salaires des cadres de direction inclus y compris celui de Monsieur de Castries) et 46 ans du salaire moyen d'un salarié administratif non cadre.

Par contre, les salariés attendent toujours que, conformément à l'annonce de Monsieur Henri de Castries en date du 24 février 2005, leur prime d'intéressement représente en moyenne 1,5 mensualité contre le demi mois de salaire réellement perçu. Pourtant, le versement de la mensualité manquante ne serait que l'application concrète de deux valeurs Axiennes : la charité et le « respect de la parole donnée ».

Mais à l'évidence, chez Monsieur Henri de Castries : charité bien ordonnée commence par soi-même...

Quant aux valeurs Axiennes, elles n'ont comme seul objectif que d'accroître la productivité des salariés afin d'augmenter les dividendes des actionnaires et le cours en bourse du titre Axa, seules valeurs qui intéressent réellement Monsieur Henri de Castries.

Les salariés souhaitent de bonnes vacances au « président préféré » des « partenaires Axa » tout en lui rappelant un certain 4 août...1789.

Dow Jones le 08/07/2005 12h11

AXA : De Castries exerce options ; plus value de EUR1,2 mln

PARIS (Dow Jones) – Le Président du directoire d'Axa SA (12062 FR), Henri de Castries, a exercé des options sur actions du groupe portant sur 183.520 titres, réalisant ainsi une plus value totale de plus de 1,2 million d'euros au moyen de cessions sur le marché, indique l'assureur vendredi dans une déclaration à l'Autorité des marchés financiers.

Henri de Castries a acheté 53.520 actions le 30 juin pour 644.380,80 euros et les a vendues le même jour pour 1.113.216 euros, soit une plus-value de 468.835 euros.

Le Président du directoire a acheté 85.000 actions AXA le 1^{er} juillet pour 1.023.400 euros et les a cédées le même jour pour 1.756.950 euros, soit une plus-value de 733.550 euros.

Henri de Castries a par ailleurs acheté 45.000 actions le 4 juillet pour 541.800 euros et en a vendu 10.000 le même jour pour 207.300 euros.

(END) Dow Jones Newswires

July 08. 2005 06 :11 ET (10 :11 GMT)

Pour détruire le Code du Travail, le capital financier fait main basse sur le MEDEF !

Le 5 juillet 2005, le MEDEF a élu à sa Présidence Laurence Parisot.

Comme l'indique le journal la Tribune du 5 juillet 2005, la candidature de Laurence Parisot a été « *soutenue par de nombreux barons du patronat français (Claude Bébéar, Michel Pébereau, Jean Gandois)(...) Ernest Antoine Seillière en personne lui a aussi apporté un appui officiel* ».

Le 6 juillet, Libération relatant l'assemblée générale du MEDEF écrivait : « Au premier rang, Denis Kessler, à droite d'Ernest Antoine Seillière, savourant sa victoire (...) ».

Il ne fait aucun doute que le capital financier, essentiellement le secteur de l'Assurance à la tête duquel figurait Axa, a pesé de tout son poids dans cette élection.

Mais pour quelle politique ?

Avant son élection, Laurence Parisot avait défini son objectif en déclarant : « Il est insupportable de constater que la liberté de penser s'arrête là où commence le droit du travail ».

Pour Laurence Parisot et ses sponsors dont Messieurs Bébéar et de Castries, le droit du travail serait une atteinte à la liberté de penser.

Déjà, Claude Bébéar déclarait au journal Entreprises et Carrière du 5 mars 2002 : « *Je préfère de loin l'action collective de groupe à un cadre réglementaire centralisé, car elle est à la fois plus souple et évolue avec les mentalités. Autrement dit, j'estime la pression de l'opinion plus salutaire que les réglementations qui découlent souvent de motivations émotionnelles où idéologiques qui introduisent de nouvelles rigidités...* ». Et de poursuivre « *...Il vaut mieux envisager de fixer un cadre, une ligne générale d'action. Dans ce contexte, les syndicats, les patrons d'entreprise, les ONG,*

les fonds éthiques ont un rôle majeur à jouer pour influencer le comportement de l'entreprise et de l'État ».

Dès le lendemain de son élection, la nouvelle présidente du MEDEF précise, pour le cas où certains ne l'auraient pas compris, la nécessité de « *moderniser le Code du Travail* ». Elle envisage même de remettre en cause la représentativité des Confédérations syndicales. Elle vise très certainement celles qui ne partagent pas sa conception de la « *liberté de penser* ». D'après la Tribune, Laurence Parisot « *promet un MEDEF plus ouvert, qui irait à la rencontre des autres composantes de la société civile, médecins, avocats (...)* ». Elle veut aussi établir des ponts avec « *le monde de l'éducation* » mais aussi avec les ONG, « *qui sont le monde de demain* ».

Pour Laurence Parisot et Claude Bébéar il faut donc en finir avec des syndicats chargés de défendre les seuls intérêts des salariés et qui ont obtenu des droits codifiés aujourd'hui encore dans le Code du Travail !

Pour cela, Laurence Parisot et Claude Bébéar veulent ouvrir l'entreprise à la société civile.

Car pour Laurence Parisot et Claude Bébéar le Code du Travail est trop rigide et liberticide.

- ♦ Trop rigides et liberticides les CDI ?
- ♦ Trop rigides et liberticides l'assurance chômage, la Sécurité Sociale, les indemnités de licenciement ?
- ♦ Trop rigides et liberticides les droits collectifs codifiés dans le Code du Travail ?

Pour ces gens là, la liberté de penser se confond avec leur liberté d'exploiter sans contrainte et sans rigidité. Gageons qu'ils nous préparent, pour les jours qui viennent, des plats épicés.

Pour s'y opposer la mobilisation s'imposera !

NOUS APPELONS L'ENSEMBLE DES SALARIÉS À REJOINDRE FORCE OUVRIÈRE

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT

Adhésion ☐

Renouvellement ☐

COTISATIONS MINIMALES 2005

E.I. : 143€

E.B. : 118 €

Retraités : 78 €

NOMPrénom

Adresse

Compagnie :Réseau : Statut :

☎ Email (personnel)

Fait à le

Reçu Fiscal OUI ☐ NON ☐

(signature)

Adresser votre bulletin accompagné de 4 étiquettes et d'un chèque libellé à l'ordre du SY.N.P.A. - F.O. à
Patrice DITTIÈRE ☒ 11 rue Adèle Considère 49320 BRISSAC QUINCÉ